



## Réservation appartement

Par **lyssa740**, le **23/05/2014** à **12:47**

Bonjour,

J'ai cherché un appartement car je déménage sur Dijon au mois de juillet.

Je trouve un appartement sur Le Bon Coin j'échange avec le propriétaire etc. Tout va bien. La dame me propose de réserver l'appartement car je ne peux le visiter qu'au moins de juin et je suis ainsi certaine de l'avoir. J'accepte et signe l'attestation de réservation.

Plusieurs choses me paraissent étranges c'est à dire que l'attestation est très moche (grosse photo étirée en arrière plan) et que le notaire est assez bizarre (pas trouvé sur les pages jaunes et ensuite elle me donne une autre ville que celle du tampon).

Maintenant elle me demande de lui payer (par chèque en courrier) la caution et le premier mois de loyer afin de confirmer la réservation. Je ne souhaite pas envoyer 1.000€ à cette personne que je ne connais pas tant que je n'ai pas visité l'appartement.

Son histoire me paraît arnaqueuse mais je pose ici la question afin d'être certaine de ne pas faire de bêtises car elle dit qu'elle va m'envoyer en justice (je pense que c'est pour me faire peur).

Par **janus2fr**, le **23/05/2014** à **13:48**

Bonjour,

Il n'existe pas de notion légale pour une réservation de location à titre de résidence principale.

La seule réservation existante, c'est la signature du bail avec date d'effet ultérieure.

De plus, le bailleur n'a aucun droit de demander de l'argent avant cette signature du bail. Et lorsque la signature du bail se fait à l'avance, le bailleur ne peut demander que le dépôt de garantie, pas le premier mois de loyer qui lui ne peut pas être encaissé d'avance.